


Montréal  **Système de gestion des décisions des instances**
Intervention – Service des affaires juridiques ,
Direction des affaires civiles

Numéro de dossier : 1160963074

Unité administrative responsable

Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction

Objet

Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), le Règlement autorisant la construction de bâtiments mixtes d'une hauteur maximale de 6 étages et de 20 m sur le lot numéro 2 402 168 du cadastre du Québec, bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson

Sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s)

♦ **Commentaires (maximum 1 500 caractères, environ 10 lignes)**

Voir pièces jointes.

♦ **Fichiers joints sans commentaires**



Règlement_technopôle Angus II_2016-12-22.doc



Annexe_1.pdf



Annexe_2.pdf

Responsable de l'intervention

Julie FORTIER
Avocate
Tél. : 514 872-6396

Endossé par:

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Droit public et législation
Tél. :514 872-4222
Date d'endossement: 2016-12-22

Numéro de dossier :1160963074